

# DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES VENTE

### IMMEUBLE

6 Rue du Commandant Leandri 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT

Type de bien : Appartement / 3eme Etage - Droite

Année de construction : Avant 1949

Lot N° 11+45



### DONNEUR D'ORDRE

C/O SELARL CHEKRI - RIGOT - BOURREAU - COHEN BACRI

# DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 1 sur 2

# DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES

## RECAPITULATIF DU DOSSIER DIAGNOSTICS VENTE



SURFACE

**58.66 M2**



TERMITE

**ABSENCE**



AMIANTE

**ABSENCE**



PLOMB

**PRESENCE**



ELECTRICITE

**PRESENCE D'ANOMALIE**



D.P.E.

Consommation conventionnelle : F  
341 kWh EP/m<sup>2</sup>.an  
Estimation des émissions de GES : E  
60 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an



E.R.P

Zone soumise à arrêté préfectoral

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.

Les rapports délivrés restent la propriété de DIAGNEOS jusqu'au règlement intégral de la facture. Ils ne peuvent être produits par le client avant règlement complet, au plus tard le jour de la signature chez ou par le notaire. Clause de réserve de propriété – Loi 80.335 du 12.05.1980

DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 2 sur 2

# DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES



## CERTIFICAT DE SUPERFICIE LOI CARREZ

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997  
Article 46 et 54 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

### A - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : **6 Rue du Commandant Leandri 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT**  
Nature du bien : **Appartement**  
Etage : **3eme Etage**  
Lot(s) : **11+45**  
Date de construction : **Avant 1949**

### B – DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom et prénom : **C/O SELARL CHEKRI - RIGOT - BOURREAU - COHEN BACRI**  
Adresse : **[REDACTED]**

### C – DESIGNATION DU DIAGNOSTIQUEUR

Société : **DIAGNEOS**  
Adresse : **3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT**  
Nom et Prénom : **SAVIGNAC Benjamin**  
Organisme de certification : **LCP Certification de personnes**  
N° certificat : **N°526**  
Police numéro : **10869095504**  
Assurance : **AXA**

### D - CONCLUSIONS

**Superficie Carrez totale : 58.66 m<sup>2</sup>**

(Cinquante-huit mètres carré et soixante-six centimètres carré)

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 1 sur 2

## DESCRIPTION DU BIEN MESURE

Pièce désignation	Superficie carrez (en m <sup>2</sup> )	Superficie hors carrez (en m <sup>2</sup> )
Entrée	14.54	
Chambre 1	9.73	
Chambre 2	10.66	
Séjour	13.07	
Salle de bains	4.18	
Wc	1.37	
Cuisine	5.11	

Conformément à la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 : Surface privative totale du bien au sens de l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation :

**Superficie Privative Totale Du Lot : 58.66 m<sup>2</sup>**

## AUTRES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BIEN NON PRIS EN COMPTE

Pièce désignation	Superficie hors carrez (en m <sup>2</sup> )
Cave	3.75

**SUPERFICIE ANNEXE TOTALE DU LOT : 3.75 m<sup>2</sup>**

### Observation :

-le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

-le présent constat ne vaut qu'à la date de son édition, et n'est valable tant que la structure ne fait pas l'objet de travaux.

**Intervenant :** SAVIGNAC Benjamin

**Fait à :** PARIS 16E ARRONDISSEMENT

**Le :** 07/10/2025

**DIAGNEOS**  
 S.A.S.U au capital de 1000 €  
 175, Bld Murat - 75016 Paris  
 Tel - 06.66.79.42.27  
 N° SIRET 899 076 756 00019



**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 2 sur 2

# DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES



## RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BATIMENT

DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006  
Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007  
Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

Date d'intervention : **07/10/2025**  
Validité du présent rapport : **06/04/2026**

### A - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : **6 Rue du Commandant Leandri 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT**  
Nature du bien : **Appartement**  
Etage : **3eme Etage**  
Lot(s) : **11+45**  
Date de construction : **Avant 1949**

### B - DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom et prénom : **C/O SELARL CHEKRI - RIGOT - BOURREAU - COHEN BACRI**  
Adresse : **[REDACTED]**

### C - DESIGNATION DU DIAGNOSTIQUEUR

Société : **DIAGNEOS – Siret 899 076 756 00019**  
Adresse : **3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT**  
Nom et Prénom : **SAVIGNAC Benjamin**  
Organisme de certification : **LCP Certification de personnes – 23b rue Thomas Edison 33610 Canejan**  
N° certificat : **N°526 – valable jusqu'au 26/07/2028**  
Assurance : **AXA – valable jusqu'au 01/01/2024**  
Police numéro : **10869095504**

### D - CONSLUSION

**Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.**

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page - 1 - sur 8



## ABSENCE

**Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.**

**VALIDITÉ DU RAPPORT : 06/04/2026**

**Observations diverses :**

**Aucune.**

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page - 2 - sur 8

**CONTRAT DE MISSION**  
**RECHERCHE DE TERMITES DANS LE(S) BATIMENT(S)**  
**(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006)**  
**Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007**  
**Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)**

**Nota :** Conformément à l'article 9 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 modifiée par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005, l'expert ayant réalisé le rapport n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites

**Accessibilité des parties de bâtiment, ouvrages, parties d'ouvrage et éléments à examiner**

**Bonne accessibilité des parties de bâtiment, des ouvrages et parties d'ouvrage et éléments à examiner**

**Modalités d'investigation**

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

**Conditions générales d'intervention : accès (combles, pièces encombrées, caves, etc..)**

Bonnes conditions générales d'intervention et d'accès aux combles, caves, etc...

**REGLEMENT**

- par chèque remis ce jour à l'opérateur
- en contre remboursement à réception des documents
- par carte bancaire

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page - 3 - sur 8

## EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR A CE JOUR

Le présent état est établi en conformité avec :

- . la loi n°99-471 du 8 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages.
- . le décret n°2000-613 du 3 juillet 2000 relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites.
- . le décret n°2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.
- . l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- . l'arrêté préfectoral du 13 juin 2003 instituant sur l'ensemble du département de l'Aveyron une zone de surveillance et de lutte contre les Termites.

Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016).

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission.

## OBJET DE LA MISSION

La présente mission consiste à rechercher les indices d'infestations de termites et les traces visibles d'altérations et de dégradations d'agents biologiques du bois par un examen visuel, tactile et sonore (sondage non destructif) et d'en dresser le présent constat.

Termes : Les termites Reticulitermes, dits souterrains sont concernés par la mission. Leur présence est recherchée sur les parties intérieures et extérieures de la construction.

Les termites Kalotermes flavicollis (petites colonies sans ouvriers) dits aériens ou de bois secs ne sont pas concernés par le présent état parasitaire. Cependant leur éventuelle présence sera signalée.

Dans le cas où dans le présent état parasitaire il y aurait activité de termites voire traces, au terme de l'art.2 de la loi du 8 juin 99, l'occupant ou à défaut le propriétaire a obligation d'en faire déclaration à la Mairie.

Cette mission n'a en aucun cas pour but de diagnostiquer la résistance mécanique des matériaux et des bois de structure, ni de préconiser des travaux en vue d'un traitement préventif ou curatif. Conformément à l'article 9 de la loi n°99-471 du 8 juin 1999, l'expert ayant réalisé le présent état parasitaire n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Le rapport de constat de l'état relatif à la présence de Termites doit avoir été établi depuis moins de six mois à la date de l'acte authentique ; passé ce délai, le présent rapport n'a plus de valeur légale.

## MOYENS D'INVESTIGATIONS :

*Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.*

Matériel : lampe, poinçons, loupe, échelle.

L'investigation a consisté à procéder à un examen, le plus complet possible, de la situation de l'immeuble, désigné en page 1 du présent rapport, vis-à-vis des dégradations biologiques du bois. Le bâti a fait l'objet d'un examen visuel :

- Recherche visuelle d'indice (cordons, filaments, trous de sorties, débris d'insectes, vermoultures...) sur les sols, murs, cloisons, et ensembles des bois.
- Examens des produits cellulosiques non rattachés au bâti (bois, planchers, cageots...), et recherche d'indices de consommations par les insectes.
- Recherche de discolorations et de dégradations dues aux champignons et examens des zones favorables au développement des agents de dégradations biologiques du bois.
- Cet examen a été limité aux parties visibles et normalement accessibles.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et L183-18 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établit par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP Certification de personnes 23 bis rue Thomas Edison 33610 Canejan

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page - 4 - sur 8

**IDENTIFICATIONS DES PARTIES D'IMMEUBLES VISITEES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

<b>BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)</b>	<b>Sol</b>	<b>Murs</b>	<b>Plafond</b>	<b>OUVRAGES parties d'ouvrages et d'éléments examinés (2) *</b>	<b>RESULTAT du diagnostic d'infestation (3)</b>
Entrée	Parquet bois	Platre : Peinture	Platre : Peinture	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite  Plinthe Bois : Peinture - Porte Bois : Peinture	<i>Absence d'indice d'infestation</i>
Chambre 1	Parquet bois	Platre : Peinture	Platre : Peinture	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite  Plinthe Bois : Peinture - Porte Bois : Peinture	<i>Absence d'indice d'infestation</i>
Chambre 2	Parquet bois	Platre : Peinture	Platre : Peinture	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite  Plinthe Bois : Peinture - Porte Bois : Peinture	<i>Absence d'indice d'infestation</i>
Séjour	Parquet bois	Platre : Peinture	Platre : Peinture	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite  Plinthe Bois : Peinture - Porte Bois : Peinture	<i>Absence d'indice d'infestation</i>
Salle de bains	Carrelage	Platre : Peinture + Carrelage	Platre : Peinture	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite  Porte Bois : Peinture	<i>Absence d'indice d'infestation</i>
Wc	Carrelage	Platre : Peinture + Carrelage	Platre : Peinture	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite  Porte Bois : Peinture	<i>Absence d'indice d'infestation</i>
Cuisine	Carrelage	Platre : Peinture + Carrelage	Platre : Peinture	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite  Porte Bois : Peinture	<i>Absence d'indice d'infestation</i>
Cave	Terre	Briques : Peinture	Platre : Briques	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite	<i>Absence d'indice d'infestation</i>

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page - 5 - sur 8

- |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.  
(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...  
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites.

## DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page - 6 - sur 8

**CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE (termite souterrain, terme de bois sec ou terme arboricole)**

<b>BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)</b>	<b>INFESTATION (Indices, nature)</b>
Entrée	<i>Absence d'indice d'infestation de termites</i>
Chambre 1	<i>Absence d'indice d'infestation de termites</i>
Chambre 2	<i>Absence d'indice d'infestation de termites</i>
Séjour	<i>Absence d'indice d'infestation de termites</i>
Salle de bains	<i>Absence d'indice d'infestation de termites</i>
Wc	<i>Absence d'indice d'infestation de termites</i>
Cuisine	<i>Absence d'indice d'infestation de termites</i>
Cave	<i>Absence d'indice d'infestation de termites</i>

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page - 7 - sur 8

## IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Local		Justification
Aucun		

## IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

		Justification
Aucun		

**A qui incombe la responsabilité des exclusions (dès lors qu'elles sont du fait du propriétaire ou du donneur d'ordre) ?**

Dans un cas avéré de termites présents dans les parties d'ouvrage ou éléments décrits dans les exclusions, le présent rapport n'exonérera pas de sa responsabilité le propriétaire de l'ouvrage.

Dans le cas où ultérieurement il serait découvert, dans ces zones, des termites, seule la responsabilité du propriétaire sera recherchée et engagée.

Les articles 1641, 1643 et suivants du Code Civil pourront être actionnés le cas échéant par le nouveau propriétaire en cas de présences ou traces de termites constatés dans les zones d'exclusions, à l'encontre exclusive de l'ancien propriétaire (le vendeur).

En l'espèce, en aucun cas la responsabilité de l'expert émissaire du présent rapport ne pourra être recherchée.

## CONSTATATIONS DIVERSES

Aucune.

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre (client) le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-201.

**Intervenant :** SAVIGNAC Benjamin

**Fait à :** PARIS 16E ARRONDISSEMENT

**Le :** 07/10/2025

**DIAGNEOS**  
S.A.S.U au capital de 1000 €  
175, Bld Murat - 75016 Paris  
Tel - 06.66.79.42.27  
N° SIRET 899 076 756 00019



**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page - 8 - sur 8

# DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES



## MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT VENTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Art. L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation Art. R 1334-13et14 Art. 1334-20et 21 à R 1334-23-24-29 et R 1337-2 à R 1337-5 et Annexe13.9 du code de la santé publique  
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

DATE DE VISITE : 07/10/2025  
VALIDITÉ DU RAPPORT : Indeterminé

### A - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 6 Rue du Commandant Leandri 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT  
Nature du bien : Appartement  
Etage : 3eme Etage  
Lot(s) : 11+45  
Date de construction : Avant 1949

### B – DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom et prénom : ████ C/O SELARL CHEKRI - RIGOT - BOURREAU - COHEN BACRI  
Adresse : ████ ████ ████ ████ ████ ████

### C – DESIGNATION DU DIAGNOSTIQUEUR

Société : DIAGNEOS – Siret : 899 076 756 00019  
Adresse : 3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Nom et Prénom : SAVIGNAC Benjamin  
Organisme de certification : LCP Certification de personnes – 23b rue Thomas Edison 33610 Canejan  
N° certificat : N°526 - Valable jusqu'au 26.07.2028  
Assurance : AXA - Valable jusqu'au 01.01.2024  
Police numéro : 10869095504

### D - CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires  
Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

### DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagnoes.fr](mailto:contact@diagnoes.fr) – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 1 sur 12

## CONCLUSION AMIANTE



## ABSENCE

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**VALIDITÉ DU RAPPORT : Indeterminé**

**Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires**

**Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.**

**L'opérateur de repérage mentionne la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.**

**L'opérateur de repérage mentionne la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.**

## RECOMMANDATION(S) (LISTE A ET B)

Sans objet

## DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagnoos.fr](mailto:contact@diagnoos.fr) – N° Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 2 sur 12

# Sommaire

<b>1. SYNTHESES</b>	<b>4</b>
a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante	4
b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante	4
c. Investigations complémentaires à réaliser	5
<b>2. MISSION</b>	<b>6</b>
a. Objectif	6
b. Références réglementaires	6
c. Laboratoire d'analyse	6
d. Rapports précédents	7
<b>3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS</b>	<b>8</b>
<b>4. LISTE DES LOCAUX VISITES</b>	<b>8</b>
<b>5. RESULTATS DETAILLÉS DU REPERAGE</b>	<b>9</b>
<b>6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>10</b>
<b>7. SCHÉMA DE LOCALISATION</b>	<b>11</b>
<b>8. ACCUSER DE RECEPTION</b>	<b>12</b>

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N° Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 3 sur 12

## 1. SYNTHESES

### a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériaux ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées
07/10/2025	Sans objet	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :  
 1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièvement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20	
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER	
Flocages	
Calorifugeages	
Faux plafonds	

### b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériaux ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
07/10/2025	Sans objet	Aucun			

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :  
 MND : Matériau non Dégradé  
 MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle  
 MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.  
 EP : Evaluation périodique  
 AC1 : Action corrective de 1<sup>er</sup> niveau  
 AC2 : Action corrective de 2<sup>ème</sup> niveau

Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21	
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b> Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périmétriques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
<b>2. Planchers et plafonds</b> Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Eléments extérieurs</b> Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardage bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## DIAGNEOS

c. **Investigations complémentaires à réaliser**

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Locaux et ouvrages non visités, justifications				
Locaux (1)	Justifications (2)	Préconisations		
Aucun				
Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Motif(s)	Investigations complémentaires	Motif non réalisation investigations complémentaires

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

## 2. MISSION

### a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante, s'applique aux composants de la construction directement visible et accessible sans investigation destructive. Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme repérage préalable à la réalisation de travaux ou démolition de l'immeuble visité.

Le présent constat ne porte que sur les parties privatives des lots concernés, s'agissant d'un immeuble en copropriété, il doit être joint à ce constat le rapport réalisé sur les parties communes de l'immeuble conformément à l'article R1334-15 du code de la Santé Publique.

La présente mission, porte notamment sur le repérage de MPCA (matériaux ou produits contenant de l'amiante) intervenant dans certains composants voire équipements de la construction. Ces repérages sont faits au sens de la réglementation sans sondages destructifs, cependant certains éléments non démontables fendues, fissurées, perméables, peuvent parfois occulter des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont leur éventuelle présence ne peut être décelée qu'après sondage destructif (enlèvement de matière dont la remise en état demeurera à la charge du propriétaire). La réalisation, voire autorisation de ce ou ces sondages destructifs incombe au propriétaire et/ou donneur d'ordre nous ayant confié la présente mission. Il en est de même pour certains moyens complémentaires n'étant pas de notre ressort, et que nous vous aurions préalablement demandés.

La non mise à disposition de ces moyens ou autorisation complémentaires peut nous amener à formuler des exclusions de repérage. Sur ces « parties » exclues de notre mission de repérage amiante, le propriétaire n'est pas exonéré de responsabilité pour le vice caché que pourrait constituer ultérieurement la présence avérée d'amiante.

### b. Références réglementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

### c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par :

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagnos.fr](mailto:contact@diagnos.fr) – N° Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 6 sur 12

#### d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :

Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :

Aucune

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N° Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 7 sur 12

### 3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

#### Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale : [REDACTED]

Adresse : 6 Rue du Commandant Leandri 75015 PARIS 15E  
ARRONDISSEMENT

#### Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Département : PARIS

Commune : PARIS 15E ARRONDISSEMENT

Adresse : 6 Rue du Commandant Leandri

Code postal : 75015

Type de bien : Habitation (parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)

Référence cadastrale : Non communiqué

Lots du bien : 11+45

Nombre de niveau(x) : 1

Année de construction : Avant 1949

### 4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Entrée	Parquet bois	Platre : Peinture	Platre : Peinture	
Chambre 1	Parquet bois	Platre : Peinture	Platre : Peinture	
Chambre 2	Parquet bois	Platre : Peinture	Platre : Peinture	
Séjour	Parquet bois	Platre : Peinture	Platre : Peinture	
Salle de bains	Carrelage	Platre : Peinture + Carrelage	Platre : Peinture	
Wc	Carrelage	Platre : Peinture + Carrelage	Platre : Peinture	
Cuisine	Carrelage	Platre : Peinture + Carrelage	Platre : Peinture	
Cave	Terre	Briques : Peinture	Platre : Briques	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : contact@diagnos.fr – N° Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 8 sur 12

## 5. RESULTATS DETAILLÉS DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant	Parties du composant vérifié	N° de prélèvement ou d'identification	Méthode analyse	Présence amiante		Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds		Autres matériaux	
					Oui	Non	Grille N°	Résultats (1)	Grille N°	Résultats (2)
Entrée			Aucun prélèvement			Non				
Chambre 1						Non				
Chambre 2						Non				
Séjour						Non				
Salle de bains						Non				
Wc						Non				
Cuisine						Non				
Cave						Non				

En application des dispositions de l'article R. 1334-27

(1) En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièvement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B

(2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :

**EP = Evaluation périodique :**

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)

**AC1 = Action corrective de premier niveau :**

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeure en bon état de conservation.

**AC2 = Action corrective de second niveau :**

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter ; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : contact@diagnos.fr – N° Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 9 sur 12

## 6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, SAVIGNAC Benjamin, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCP Certification de personnes pour la spécialité : AMIANTE

Cette information et vérifiable auprès de : LCP Certification de personnes 23 bis rue Thomas Edison 33610 Canejan

Je soussigné, SAVIGNAC Benjamin, diagnostiqueur pour l'entreprise DIAGNEOS dont le siège social est situé à 3 Rue Auguste Maquet PARIS 16E ARRONDISSEMENT.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

**Intervenant :** SAVIGNAC Benjamin

**Fait à :** PARIS 16E ARRONDISSEMENT

**Le :** 07/10/2025

DIAGNEOS  
S.A.S.U au capital de 1000 €  
175, Bld Murat - 75016 Paris  
Tel - 06.66.79.42.27  
N° SIRET 899 076 756 00019



Liste A : Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :

1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

2° La mesure d'empoussièvement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièvement au propriétaire contre accusé de réception ;

3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.

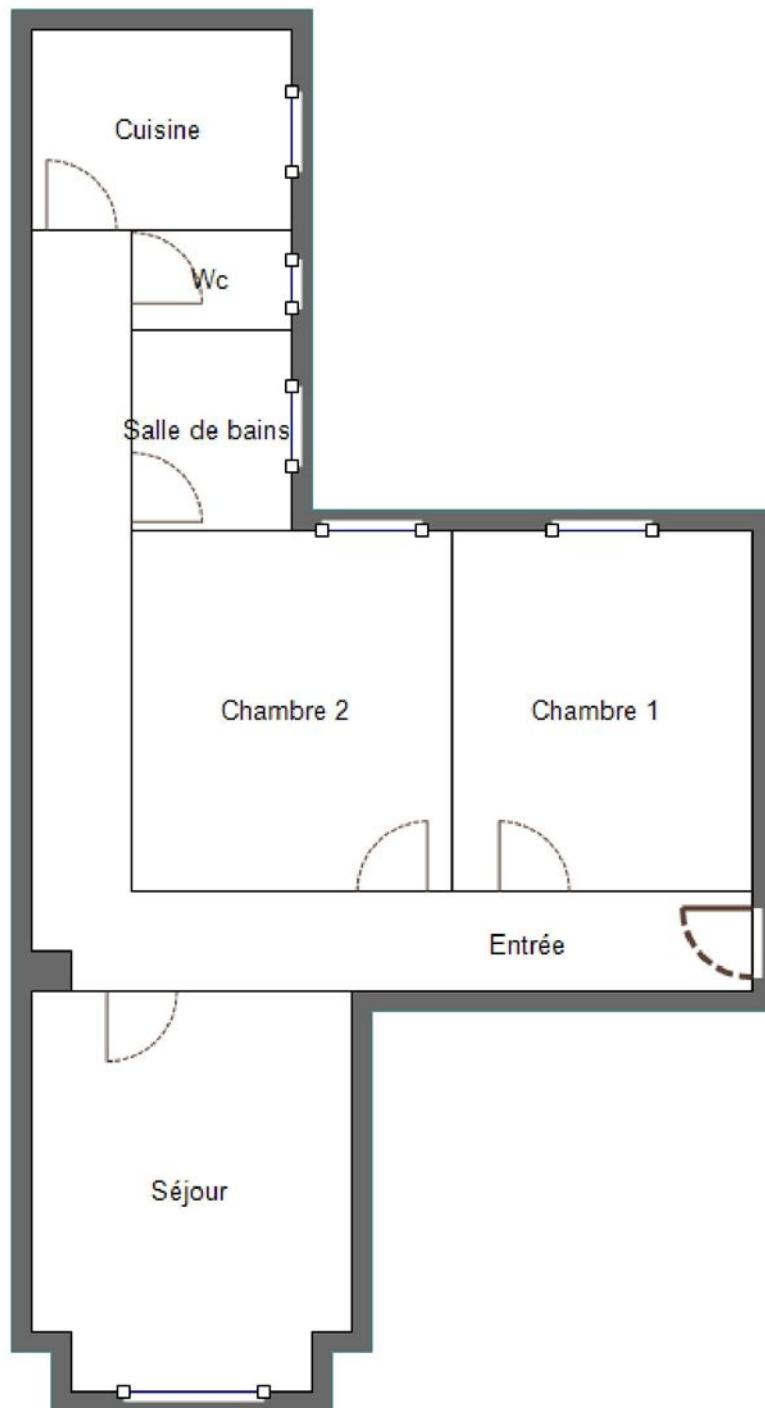
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liées à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. En cas de présence d'amiante, avertir toutes les personnes pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante (ou sur les matériaux les recouvrant ou les protégeant). Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagnos.fr](mailto:contact@diagnos.fr) – N° Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 10 sur 12



**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagnos.fr](mailto:contact@diagnos.fr) – N° Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 11 sur 12

## 8. ACCUSE DE RECEPTION

(à compléter, signer et à nous retourner dès réception de votre rapport de repérage amiante à DIAGNEOS)

Je soussigné [REDACTED] propriétaire d'un bien immobilier situé à 6 Rue du Commandant Leandri 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT accuse bonne réception le 07/10/2025 du rapport de repérage amiante provenant de la société DIAGNEOS (mission effectuée le 07/10/2025).

J'ai bien pris connaissance des informations présentes dans ce rapport de repérage et notamment des conclusions.

Nom et prénom :

Fait à : Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »).

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagnos.fr](mailto:contact@diagnos.fr) – N° Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 12 sur 12

# DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES



## CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Date de visite : 07/10/2025  
VALIDITÉ DU RAPPORT : 06/10/2026

### A - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 6 Rue du Commandant Leandri 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT  
Nature du bien : Appartement  
Etage : 3eme Etage  
Lot(s) : 11+45  
Date de construction : Avant 1949

### B – DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom et prénom : [REDACTED] C/O SELARL CHEKRI - RIGOT - BOURREAU - COHEN BACRI  
Adresse : [REDACTED]

### C - NATURE DE LA MISSION

<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans :
<input type="checkbox"/> Parties communes	<input type="checkbox"/> Avant location	Non
	<input type="checkbox"/> Avant travaux	Occupation du logement : Occupé

### D - CONCLUSION

Lors de la présente mission, 68 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre UD / % associé	68/100%	6 / 8.8%	31 / 45.6%	4 / 5.9%	13 / 19.1%	14 / 20.6%

Ce CREP a été rédigé par Benjamin Savignac le 07/10/2025 conformément à la norme NF X 46-030 « Diagnostic plomb protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb »

Benjamin Savignac

DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : contact@diagneos.fr – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 1 sur 15

## CONCLUSION PLOMB



## PRÉSENCE

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

VALIDITÉ DU RAPPORT : 06/10/2026

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

## DESIGNATION DU DIAGNOSTIQUEUR

Société : **DIAGNEOS – Siret : 899 076 756 00019**  
Adresse : **3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT**  
Nom et Prénom : **SAVIGNAC Benjamin**  
Organisme de certification : **LCP Certification de personnes – 23b Rue Thomas Edison 33610 Canejan**  
N° certificat : **N°526 – valable jusqu'au 26/07/2028**  
Assurance : **AXA – valable jusqu'au 01/01/2024**  
Police numéro : **10869095504**

## MATERIEL UTILISE

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
FONDIS Pb200i	21/07/2027	Cobalt 57	185 MBq	8522	21/07/2025	T751604 de Benjamin Savignac	Benjamin Savignac

## Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) :

1 mg/cm<sup>2</sup>

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 2 sur 15

## Sommaire

<b>1. Synthèse des résultats</b>	<b>4</b>
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	4
b. Situations de risque de saturnisme infantile	4
c. Facteurs de dégradation du bâti	4
<b>2. Mission</b>	<b>4</b>
a. Objectif de la prestation	4
b. Références réglementaires	5
<b>3. Description du ou des batiments</b>	<b>5</b>
<b>4. Le laboratoire d'analyse éventuel</b>	<b>6</b>
<b>5. Tableau récapitulatif des relevés</b>	<b>7</b>
<b>6. Commentaires sur les informations indiquées</b>	<b>11</b>
a. Classement des unités de diagnostic	11
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	11
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	12
<b>7. Signatures et informations diverses</b>	<b>13</b>
<b>8. Schémas</b>	<b>14</b>
<b>9. NOTICE D'INFORMATION</b>	<b>15</b>

## 1. SYNTHESE DES RESULTATS

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

### a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	68/100%	6 / 8.8%	31 / 45.6%	4 / 5.9%	13 / 19.1%	14 / 20.6%

### b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3	Oui	
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	Oui	

### c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

## 2. MISSION

### a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinées à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

## DIAGNEOS

**b. Références réglementaires**

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

**3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS**

<b>DESCRIPTION DU SITE</b>	
<b>PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS</b>	
Nom ou raison sociale	: [REDACTED]
Adresse	: 6 Rue du Commandant Leandri
Code Postal	: 75015
Ville	: PARIS 15E ARRONDISSEMENT
<b>PERIMETRE DE LA PRESTATION</b>	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: PARIS
Commune	: PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Adresse	: 6 Rue du Commandant Leandri
Code postal	: 75015
Information complémentaire	: Habitation (parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)
Référence cadastrale	: Non communiqué
Lots de copropriété	: 11+45

**LOCAUX VISITES**

Entrée

Chambre 1

Chambre 2

Séjour

Salle de bains

Wc

Cuisine

Cave

**Locaux et ouvrages non visites, justifications**

-

**Local(s)**

**Justification(s)**

**Préconisation(s)**

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : contact@diagnoos.fr – N°Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 5 sur 15

Sans objet

Aucune

### COMMENTAIRES

Aucun

## 4. LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL

### Laboratoire

Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Sans objet

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 6 sur 15

5. TABLEAU RECAPITULATIF DES RELEVES

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
1	Entrée		Sol		Parquet bois		0.5	0.4			0		
2	Entrée		Plinthe	Bois	Peinture		13.3			D	3		
3	Entrée	A	Mur	Platre	Peinture		0.4	0.2			0		
4	Entrée	B	Mur	Platre	Peinture		0.2	0.6			0		
5	Entrée	C	Mur	Platre	Peinture		0.0	0.6			0		
6	Entrée	D	Mur	Platre	Peinture		0.6	0.5			0		
7	Entrée	E	Mur	Platre	Peinture		0.0	0.3			0		
8	Entrée	F	Mur	Platre	Peinture		0.6	0.6			0		
9	Entrée		Plafond	Platre	Peinture		0.2	0.7			0		
10	Entrée		Porte	Bois	Peinture		15.5			EU	2		
11	Chambre 1		Sol		Parquet bois		0.6	0.0			0		
12	Chambre 1		Plinthe	Bois	Peinture		5.5			EU	2		
13	Chambre 1	A	Mur	Platre	Peinture		0.7	0.2			0		
14	Chambre 1	B	Mur	Platre	Peinture		0.4	0.6			0		
15	Chambre 1	C	Mur	Platre	Peinture		0.0	0.4			0		
16	Chambre 1	D	Mur	Platre	Peinture		0.3	0.2			0		
17	Chambre 1		Plafond	Platre	Peinture		0.4	0.5			0		
18	Chambre 1		Porte	Bois	Peinture		7.9			EU	2		
19	Chambre 1		Fenêtre	Pvc			NM				-		HORS CADRE REGLEMENTAIRE
20	Chambre 1		Garde-corps	Métal	Peinture		18.5			EU	2		
21	Chambre 2		Sol		Parquet bois		0.2	0.2			0		
22	Chambre 2		Plinthe	Bois	Peinture		3.8			EU	2		
23	Chambre 2	A	Mur	Platre	Peinture		0.6	0.6			0		
24	Chambre 2	B	Mur	Platre	Peinture		0.4	0.7			0		

DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : contact@diagneos.fr – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 7 sur 15

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
25	Chambre 2	C	Mur	Platre	Peinture		0.7	0.1			0		
26	Chambre 2	D	Mur	Platre	Peinture		0.5	0.7			0		
27	Chambre 2		Plafond	Platre	Peinture		0.1	0.4			0		
28	Chambre 2		Porte	Bois	Peinture		16.6			EU	2		
29	Chambre 2		Fenêtre	Pvc			NM				-		HORS CADRE REGLEMENTAIRE
30	Chambre 2		Garde-corps	Métal	Peinture		18.5			EU	2		
31	Séjour		Sol		Parquet bois		0.0	0.7			0		
32	Séjour		Plinthe	Bois	Peinture		3.3			D	3		
33	Séjour	A	Mur	Platre	Peinture		13.3			ND	1		
34	Séjour	B	Mur	Platre	Peinture		12.6			ND	1		
35	Séjour	C	Mur	Platre	Peinture		13.2			ND	1		
36	Séjour	D	Mur	Platre	Peinture		11.9			ND	1		
37	Séjour		Plafond	Platre	Peinture		0.5	0.0			0		
38	Séjour		Porte	Bois	Peinture		4.8			D	3		
39	Séjour		Fenêtre	Pvc			NM				-		HORS CADRE REGLEMENTAIRE
40	Séjour		Garde-corps	Métal	Peinture		16.5			EU	2		
41	Séjour		Volet	Métal	Peinture		18.8			EU	2		
42	Salle de bains		Sol		Carrelage		0.4	0.0			0		
43	Salle de bains	A	Mur	Platre	Peinture + Carrelage		4.4			D	3		
44	Salle de bains	B	Mur	Platre	Peinture + Carrelage		2.8			D	3		
45	Salle de bains	C	Mur	Platre	Peinture + Carrelage		4.3			D	3		
46	Salle de bains	D	Mur	Platre	Peinture + Carrelage		4.8			D	3		

### DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : contact@diagneos.fr – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 8 sur 15

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
47	Salle de bains		Plafond	Platre	Peinture		0.0	0.6			0		
48	Salle de bains		Porte	Bois	Peinture		6.6			EU	2		
49	Salle de bains		Fenêtre	Pvc			NM				-		HORS CADRE REGLEMENTAIRE
50	Wc		Sol		Carrelage		0.2	0.0			0		
51	Wc	A	Mur	Platre	Peinture Carrelage	+	3.6			D	3		
52	Wc	B	Mur	Platre	Peinture Carrelage	+	5.5			D	3		
53	Wc	C	Mur	Platre	Peinture Carrelage	+	14.4			D	3		
54	Wc	D	Mur	Platre	Peinture Carrelage	+	14.6			D	3		
55	Wc		Plafond	Platre	Peinture		0.2	0.3			0		
56	Wc		Porte	Bois	Peinture		6.2			EU	2		
57	Wc		Fenêtre	Pvc			NM				-		HORS CADRE REGLEMENTAIRE
58	Cuisine		Sol		Carrelage		0.2	0.7			0		
59	Cuisine	A	Mur	Platre	Peinture Carrelage	+	4.7			EU	2		
60	Cuisine	B	Mur	Platre	Peinture Carrelage	+	4.4			D	3		
61	Cuisine	C	Mur	Platre	Peinture Carrelage	+	4.7			D	3		
62	Cuisine	D	Mur	Platre	Peinture Carrelage	+	4.2			D	3		
63	Cuisine		Plafond	Platre	Peinture		16.6			EU	2		
64	Cuisine		Porte	Bois	Peinture		0.7	0.3			0		

## DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 9 sur 15

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
65	Cuisine		Fenêtre	Pvc			NM				-		HORS CADRE REGLEMENTAIRE
66	Cave		Sol		Terre		0.2	0.1			0		
67	Cave		Mur	Briques	Peinture		0.1	0.5			0		
68	Cave		Plafond	Platre	Briques		0.3	0.3			0		

\* Facteurs de dégradation du bâti :

1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondré

2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées

3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repérées

TABLEAU DE CLASSEMENT DES PIECES DU BATI

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Entrée	8 / 80.0%	0 / 0.0%	1 / 10.0%	1 / 10.0%	0 / 0.0%
Chambre 1	6 / 60.0%	0 / 0.0%	3 / 30.0%	0 / 0.0%	1 / 10.0%
Chambre 2	6 / 60.0%	0 / 0.0%	3 / 30.0%	0 / 0.0%	1 / 10.0%
Séjour	2 / 18.2%	4 / 36.4%	2 / 18.2%	2 / 18.2%	1 / 9.1%
Salle de bains	2 / 25.0%	0 / 0.0%	1 / 12.5%	4 / 50.0%	1 / 12.5%
Wc	2 / 25.0%	0 / 0.0%	1 / 12.5%	4 / 50.0%	1 / 12.5%
Cuisine	2 / 25.0%	0 / 0.0%	2 / 25.0%	3 / 37.5%	1 / 12.5%
Cave	3 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

### DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : contact@diagneos.fr – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 10 sur 15

## 6. COMMENTAIRES SUR LES INFORMATIONS INDIQUEES

### a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - *Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.*
- 3 -*Le propriétaire doit :*
  - *Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.*
  - *Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.*

### b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

**c. Définition des facteurs de dégradation du bâti**

**Situations de risque de saturnisme infantile**

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3	Oui	
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	Oui	

**Facteurs de dégradation du bâti**

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement..

## 7. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, SAVIGNAC Benjamin, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCP Certification de personnes pour la spécialité : CREP PLOMB.  
Cette information et vérifiable auprès de : LCP Certification de personnes

Je soussigné, SAVIGNAC Benjamin, diagnostiqueur pour l'entreprise DIAGNEOS dont le siège social est situé à PARIS 16E ARRONDISSEMENT.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

**Intervenant : SAVIGNAC Benjamin**

**Fait à : PARIS 16E ARRONDISSEMENT**

**Le : 07/10/2025**



*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 13 sur 15

## 8. SCHEMAS



**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756  
Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 14 sur 15

## 9. NOTICE D'INFORMATION

### Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

**Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.**

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

#### Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

#### En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) – N°Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 15 sur 15

# DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES



## RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

La présente mission consiste à établir un état des installations électriques à usage domestique conformément à la législation : Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Norme ou spécification technique utilisée : NF C16-600, de juillet 2017.

Date de visite : 07/10/2025

Limites de validité vente : 06/10/2028

Limites de validité location : 06/10/2031

### A - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 6 Rue du Commandant Leandri 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT  
Nature du bien : Appartement  
Etage : 3eme Etage  
Lot(s) : 11+45  
Date de construction : Avant 1949  
Date ou année de l'installation : Non communiqué  
Installation en service lors de la visite : Oui  
Distributeur d'électricité : U.R.M. ou ENEDIS

### B - DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom et prénom : C/O SELARL CHEKRI - RIGOT - BOURREAU - COHEN BACRI  
Adresse :

### C - DESIGNATION DU DIAGNOSTIQUEUR

Société : DIAGNEOS  
Adresse : 3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT  
Nom et Prénom : SAVIGNAC Benjamin  
Organisme de certification : LCP Certification de personnes  
N° certificat : N°526  
Assurance : AXA  
Police numéro : 10869095504

### DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : contact@diagnoes.fr – N°Siret : 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 1 sur 7



## PRESENCE D'ANOMALIE

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

**Limites de validité vente : 06/10/2028  
Limites de validité location : 06/10/2031**

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 2 sur 7

## 1- RAPPEL DES LIMITES DU CHAMPS DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu. L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

## 2- CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

### Anomalies

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie  
 L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

### Installations particulières :

- P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.  
 P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

**DIAGNEOS**

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 3 sur 7

### 3- DETAIL DES ANOMALIES IDENTIFIEES ET INSTALLATIONS PARTICULIERES

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.4a	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).		
B3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		
B4.3j1	Le courant assigné de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement n'est pas adapté.		
B7.3a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		
B7.3b	L'isolant d'au moins un conducteur est dégradé.		
B7.3d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.		
B8.3a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.		

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

\* Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électrique qualifié.

### 4- DETAIL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B11.a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité < ou égal 30 mA.
B11.b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11.c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

## 5- AVERTISSEMENT PARTICULIER

N° article <sup>(1)</sup>	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
Aucun		

### Autres constatations diverses :

N° article <sup>(1)</sup>	Libellé des constatations diverses	Type et commentaires des constatations diverses
	Aucune	

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée

## 6- CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

## VALIDATION

**Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles.**

**En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées**

**Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.**

**Intervenant :** SAVIGNAC Benjamin

**Fait à :** PARIS 16E ARRONDISSEMENT

**Le :** 07/10/2025

DIAGNEOS  
S.A.S.U au capital de 1000 €  
175, Bld Murat - 75016 Paris  
Tel - 06.66.79.42.27  
N° SIRET 399 076 756 00019



## DIAGNEOS

3 Rue Auguste Maquet 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr) - 899076756

Numéro de dossier : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015 - Page 6 sur 7

## 7- EXPLICATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées
<p><b>Appareil général de commande et de protection (1<sup>(1)</sup> / B1<sup>(2)</sup>) :</b> cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p><b>Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation (2<sup>(1)</sup> / B2<sup>(2)</sup>) :</b> ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p><b>Prise de terre et installation de mise à la terre (2<sup>(1)</sup> / B3<sup>(2)</sup>) :</b> ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p><b>Dispositif de protection contre les surintensités (3<sup>(1)</sup> / B4<sup>(2)</sup>) :</b> les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p><b>Liaison equipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche (4<sup>(1)</sup> / B5<sup>(2)</sup>) :</b> elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence priviliege, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p><b>Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche (4<sup>(1)</sup> - B6<sup>(2)</sup>) :</b> les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p><b>Matériels électriques présentant des risques de contact direct (5<sup>(1)</sup> - B7<sup>(2)</sup>) :</b> les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><b>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage (6<sup>(1)</sup> - B8<sup>(2)</sup>) :</b> ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><b>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives (P1, P2<sup>(1)</sup> - B9<sup>(2)</sup>) :</b> lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><b>Piscine privée ou bassin de fontaine (P3<sup>(1)</sup> - B10<sup>(2)</sup>) :</b> les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

### Informations complémentaires (IC<sup>(1)</sup> - B11<sup>(2)</sup>) :

#### Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à puits :

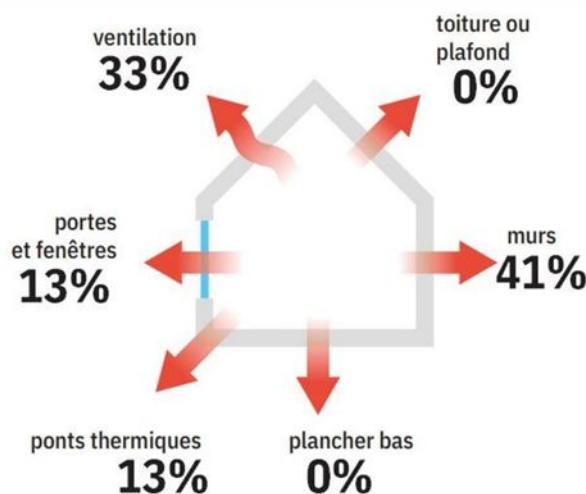
la présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des anomalies, installations particulières et informations complémentaires selon l'arrêté du 28/09/2017

(2) Correspondance des anomalies et informations complémentaires selon la norme FD C 16-600



## Schéma des déperditions de chaleur



## Performance de l'isolation

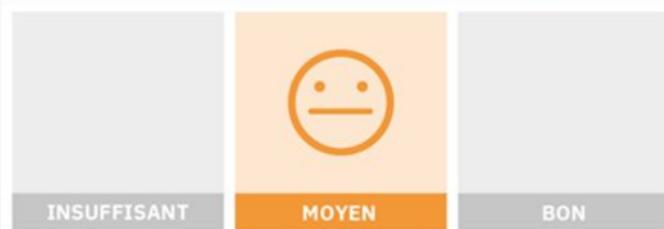


## Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

## Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

## Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
thermômetro chauffage	flame gaz 14870 (14870 é.f.)	entre 1180€ et 1610€	71%
douche eau chaude sanitaire	éclairage électrique 4426 (1924 é.f.)	entre 420€ et 580€	25%
ventilateur refroidissement	0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
ampoule éclairage	éclairage électrique 255 (111 é.f.)	entre 20€ et 40€	1%
ventilateur auxiliaire	éclairage électrique 456 (198 é.f.)	entre 40€ et 60€	3%
énergie totale pour les usages recensés :	20 007 kWh (17 103 kWh é.f.)	entre 1 660€ et 2 290€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Absence d'information sur la chaudière collective : le type d'énergie réellement utilisé peut être différent.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 86l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
**Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -24% sur votre facture soit -331€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 86l/jour d'eau chaude à 40°C**  
**Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l**  
**35l consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -104€ par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Est, Ouest, Nord en briques pleines anciennes simples donnant sur l'extérieur, non isolé Murs Nord en briques pleines anciennes simples donnant sur circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	très bonne
 toiture/plafond	Pas de plafond déperditif	très bonne
 portes et fenêtre	Portes en bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets battants ou persiennes avec ajours fixes Fenêtres battantes pvc et double vitrage	moyenne

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système collectif) Chaudière gaz standard (Année: 1991, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation horizontal installé en 2000, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	
 ventilation	Ventilation par entrées d'air hautes et basses

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>ventilation</b>	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes.
 <b>chaudière</b>	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaissner la température de 2 à 3°C la nuit.
 <b>radiateurs</b>	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 <b>circuit de chauffage</b>	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 <b>éclairages</b>	Nettoyer les ampoules et luminaires.
 <b>isolation</b>	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

### 1 Les travaux essentiels montant estimé : 3060 à 4140€

lot	description	performance recommandée
portes et fenêtres	Installation de portes toutes menuiseries opaque pleine isolées et retour d'isolant	
ventilation	Installation d'une VMC Hygro A	
chauffage	Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs existants et isolation du réseau de distribution	
eau chaude sanitaire	Installation d'un ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles	

### 2 Les travaux à envisager montant estimé : 0 à 0€

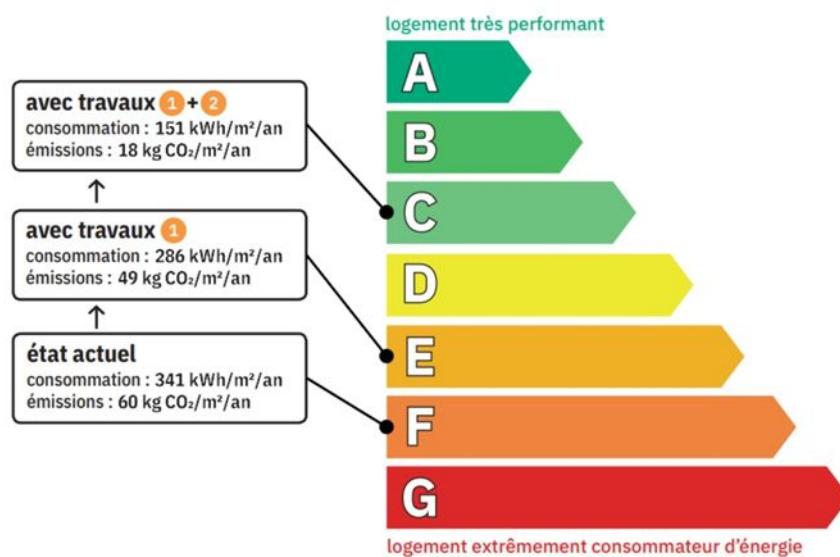
lot	description	performance recommandée
murs	Isolation des murs avec un matériau ayant un $R \geq 7.0 \text{ m}^2 \text{ K/W}$	$R \geq 7.0 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

### Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations

## Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

## Évolution de la performance après travaux



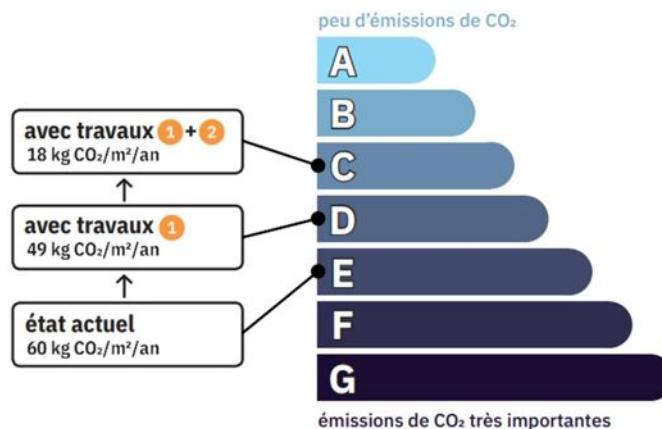
## Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Renov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : [france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](http://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr) ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : [france-renov.gouv.fr/aides](http://france-renov.gouv.fr/aides)



## Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ,

référence du logiciel validé : WinDPE v3  
référence du DPE : 2025-2586-RUE DU COMMANDANT LEANDRI 75015  
date de visite du bien : 07/10/2025  
invariant fiscal du logement : Non communiqué  
référence de la parcelle cadastrale : Non communiqué  
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 2024.6.1.0)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
Néant

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Aucun élément pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles n'a été relevé.

### généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	Observé/mesuré	75015
altitude	données en ligne	40m
type de bien	Observé / mesuré	Appartement en immeuble collectif
année de construction	Estimé	Avant 1949
période de construction	Estimé	Jusqu'à 1948
surface de référence du bien	Observé / mesuré	58.66m <sup>2</sup>
surface de l'immeuble	Observé / mesuré	1072m <sup>2</sup>
nombre de niveaux	Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.62m

## Fiche technique du logement (suite)

## enveloppe (suite)

mur 1	surface totale (m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	7.6
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	3.92 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	23
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Est
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
mur 2	surface totale (m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	17.03
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	14.37 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	23
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
mur 3	surface totale (m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	21.48
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	19.23 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	23
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
mur 4	surface totale (m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	8.1
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	6.16 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en briques pleines anciennes simples
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	15
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	type de local non chauffé	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	60

## Fiche technique du logement (suite)

## enveloppe (suite)

mur 4 (suite)  porte 1 (Porte sur Mur 4)	isolation AiU	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	75
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	0.55
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.94
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en briques pleines anciennes simples
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface AiU	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	60
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	isolation AiU	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	75
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	0.55
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	3.68
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu extérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 2)	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.33
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu extérieur

## Fiche technique du logement (suite)

## enveloppe (suite)

fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 2) (suite)	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Air sec
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 2)	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.33
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu extérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Air sec
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 3)	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.00
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu extérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Air sec

## Fiche technique du logement (suite)

## enveloppe (suite)

fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 3) (suite)	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<b>Méthode 3CL</b>	1
	nombre	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.00
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu extérieur
	retour isolant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage
fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 3)	inclinaison	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	15
	remplissage	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Air sec
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<b>Méthode 3CL</b>	1
	nombre	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	0.25
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu extérieur
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 3)	retour isolant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage
	inclinaison	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	15
	remplissage	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Air sec
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en briques pleines anciennes simples
	donnant sur	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<b>Méthode 3CL</b>	1

## Fiche technique du logement (suite)

## enveloppe (suite)

pont thermique 1	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	7.8
pont thermique 2	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 2
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	4.7
pont thermique 3	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 3
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	4.7
pont thermique 4	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 4
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	4.1
pont thermique 5	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 5
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	4.1
pont thermique 6	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 6
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	2.1
pont thermique 7	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher intermédiaire
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	2.9
pont thermique 8	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher intermédiaire
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	6.5
pont thermique 9	type de liaison	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher intermédiaire
	Longueur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	8.2
système de ventilation 1	Type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	façade exposées	<input type="radio"/> Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	<input type="radio"/> Observé/mesuré	58.66
	générateur type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Chaudière gaz standard
	énergie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Gaz
	température distribution	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981
	générateur année installation	<input checked="" type="radio"/> Valeur par défaut	1991
	Pn saisi	<input checked="" type="radio"/> Valeur par défaut	100
systèmes de chauffage / Installation 1	régulation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui
	régulation installation type		Radiateur eau chaude bitube sans robinet thermostatique
	émetteur type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	<input checked="" type="radio"/> Valeur par défaut	1980
	distribution type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Collectif eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
	en volume habitable	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui
	numéro d'intermittence		1
pilotage 1	émetteur	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	<input type="radio"/> Observé/mesuré	1
	numéro		1
	équipement		Absent

## Fiche technique du logement (suite)

systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	pilotage 1 (suite)	chauffage type	Central collectif sans comptage
		régulation pièce par pièce	Sans
		système	Radiateur / Convecteur
		surface desservie	1072
	production type	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation horizontal
	installation type	Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	volume ballon (L)	Observé/mesuré	100
	énergie	Observé/mesuré	Electrique
	ancienneté	Observé/mesuré	2000
	bouclage réseau	Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	Observé/mesuré	1

équipement

6 Rue du Commandant Léandri 75015 Paris  
BO 63

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

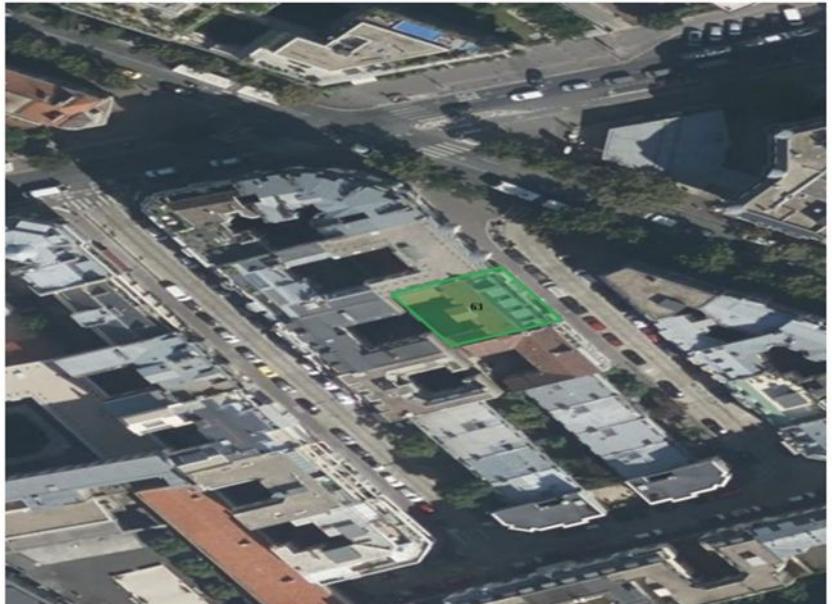
Date de commande : 07/10/2025  
Valide jusqu'au : 07/04/2026  
N° de commande : 817579

Commune : Paris  
Code postal : 75015  
Code insee : 75115  
Lat/Long : 48.838823, 2.292267  
Altitude : 33.62 m

Vendeur ou Bailleur : N.C  
Acquéreur ou locataire : N.C

Parcelle(s) :

75115 000 BO 63



Niveau 1 Fiche Radon Radon	Niveau 1 Fiche Seisme Seisme	Aucun ENSA / PEB	Non concerné Recul du trait de cote	Faible ou Nul Sols argileux	Non concerné Old: Débroussaillement
2 SIS	77 CASIAS	1 ICPE	Mouvement de terrain NON CONCERNÉ	Inondation NON CONCERNÉ	

\* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr) (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/QWXHS>

Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.



## LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques			Exposition
Mouvement de terrain	APPROUVÉ Le 25/02/1977	R111.3 - Dissolution de gypse, Mouvement de terrain		
	APPROUVÉ Le 18/03/1991	R111.3 - Anciennes carrières, Mouvement de terrain		BO 63 Non
	APPROUVÉ Le 18/03/1991	R111.3 - Anciennes carrières, Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)		
Inondation	APPROUVÉ Le 14/07/2003	PPRi de Paris, Inondation		
	APPROUVÉ Le 14/07/2003	PPRi de Paris, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau		BO 63 Non
	APPROUVÉ Le 19/04/2007	PPRi de Paris - Révision , Inondation		
	APPROUVÉ Le 19/04/2007	PPRi de Paris - Révision , Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau		

## LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

## LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

# ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées

Code postal ou code insee

Nom de la commune

6 Rue du Commandant Léandri 75015 Paris  
BO 63

75015 (75115)

Paris

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**

Prescrit<sup>(1)</sup>  ou anticipé<sup>(2)</sup>  ou approuvé<sup>(3)</sup>  ou approuvé et en cours de révision<sup>(4)</sup>

Oui  Non  X

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **MINIERS**

Oui  Non  X

Prescrit<sup>(1)</sup>  ou anticipé<sup>(2)</sup>  ou approuvé<sup>(3)</sup>  ou approuvé et en cours de révision<sup>(4)</sup>

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **TECHNOLOGIQUES**

Oui  Non  X

Prescrit<sup>(1)</sup>  ou approuvé<sup>(3)</sup>  ou approuvé et en cours de révision<sup>(4)</sup>

Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à :

Effet toxique  ou effet thermique  ou effet de surpression

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui  Non

> L'immeuble est situé en zone de prescription :

Oui  Non

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés

Oui  Non

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location<sup>(5)</sup>

Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1 Tres faible	Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée	Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillement

Oui  Non

## Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui  Non

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le [décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022](#) ?

Oui  Non  N/C

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui  Non  N/C

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : [geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans  > compris entre 30 et 100 ans  N/C

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui  Non  N/C

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui  Non  N/C

## Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du [Décret n° 2024-82 du 5 février 2024](#)

*"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."*

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.

Oui <sup>(6)</sup> Non

### Vendeur / Bailleur

### Date / Lieu

### Acquéreur / Locataire

Nom

N.C

Date

07/10/2025

Nom

N.C

Signature

Lieu

Paris

Signature

<sup>(1)</sup> **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

<sup>(2)</sup> **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

<sup>(3)</sup> **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

<sup>(4)</sup> **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

<sup>(5)</sup> Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

<sup>(6)</sup> Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : [georiskes.gouv.fr](http://georiskes.gouv.fr) et [geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

# ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du	Mis à jour le
2. Adresse	Code postal ou Insee	Commune
6 Rue du Commandant Léandri 75015 Paris	75015 (75115)	Paris

## SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB  Oui  Non

Révisé  Approuvé  Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation  Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  Oui  Non

## SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON  Aucun  zone A<sup>1</sup>  Très forte  zone B<sup>2</sup>  Forte  zone C<sup>3</sup>  modérée  zone D<sup>4</sup>  Faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaternies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISSENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante :<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
peut être consulté à la mairie de la commune de :  
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur N.C	Date / Lieu 07/10/2025	Acquéreur ou Locataire N.C
----------------------------	---------------------------	-------------------------------

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

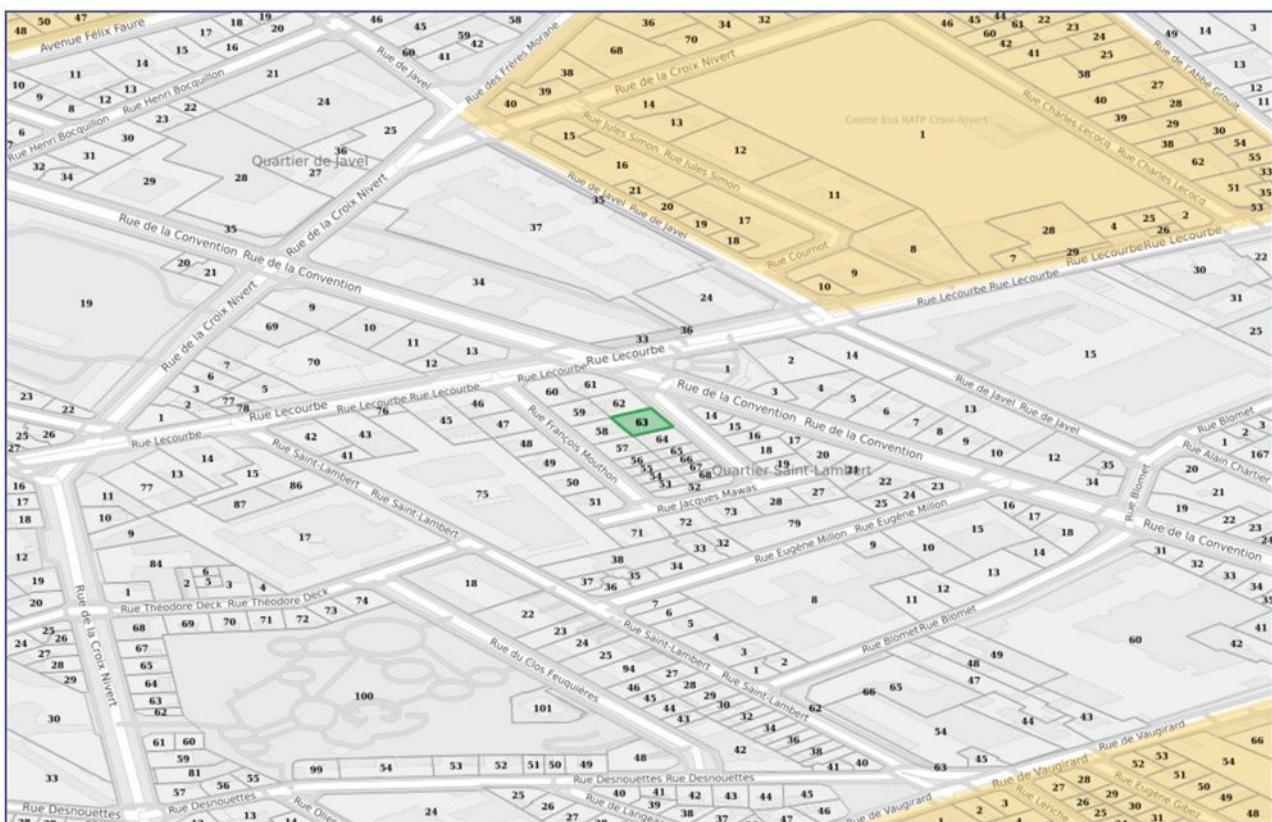
MTES/DGAC/juin 2020

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN



Non concerné

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - CARRIERES



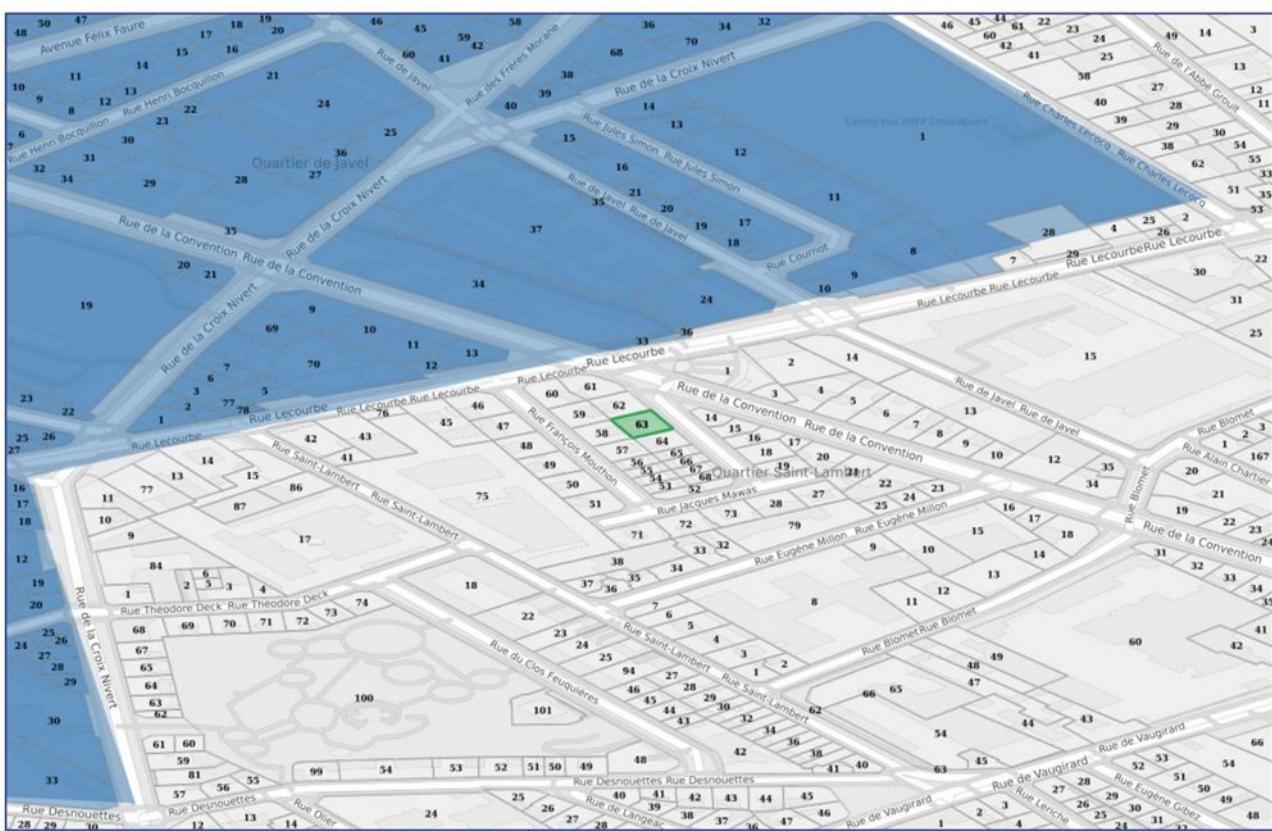
## Carrières

## PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES

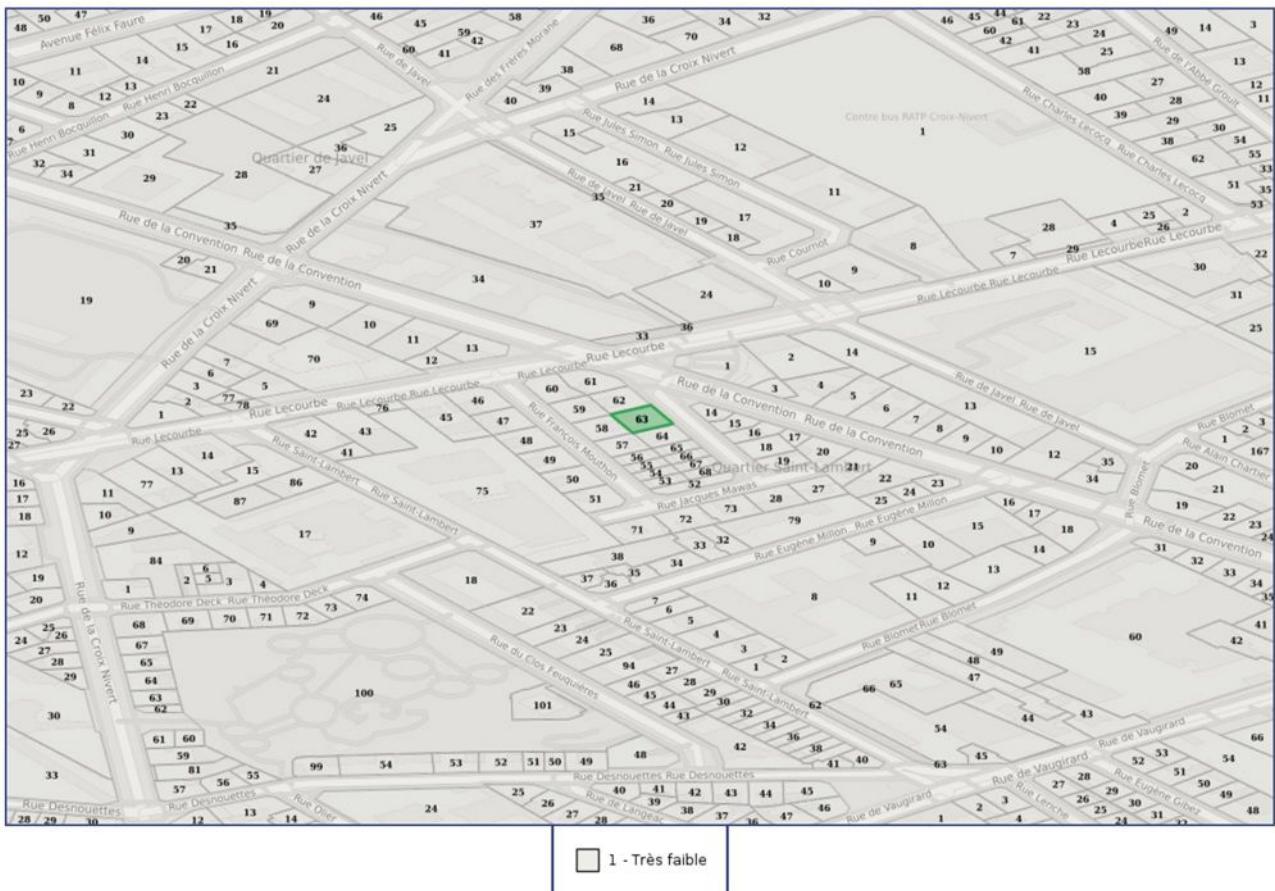


Non concerné

## PPRN - INONDATION



### Zone de risque



## POTENTIEL RADON



## DÉBROUSSAILLEMENT

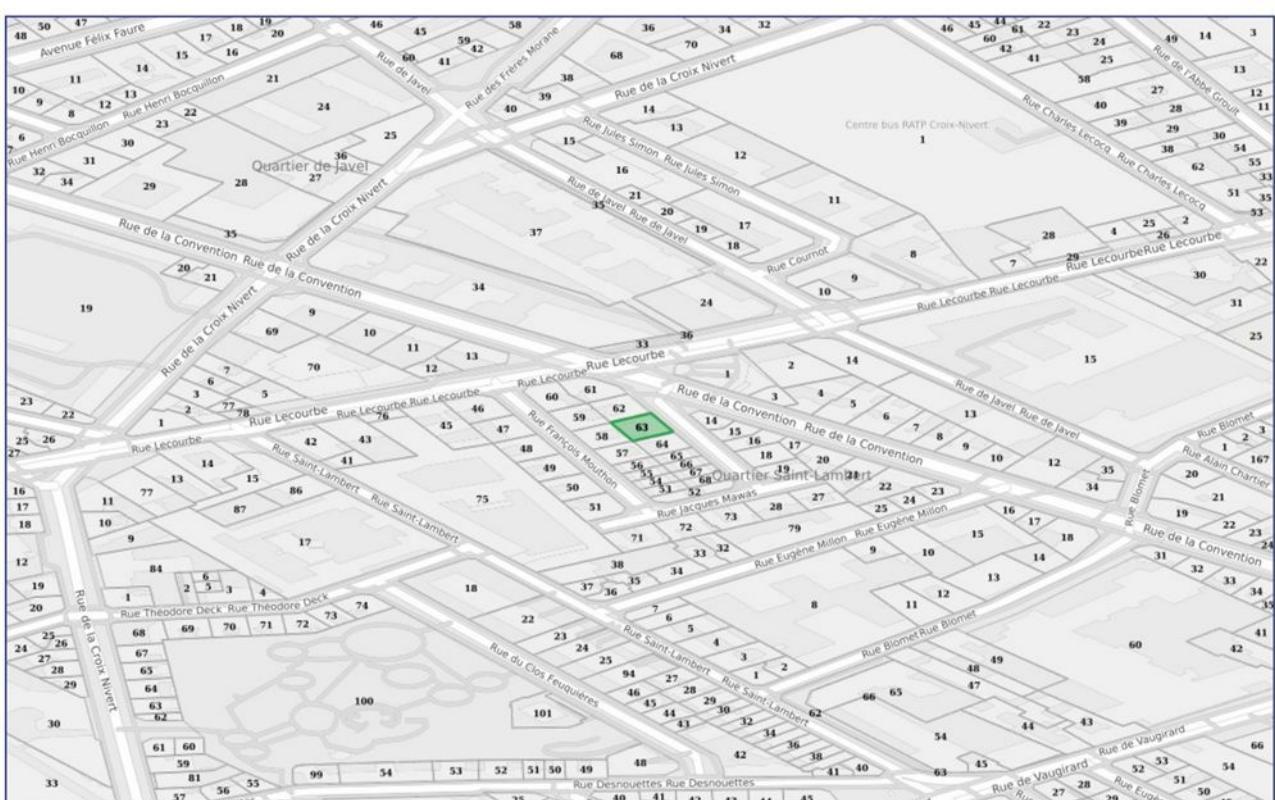


Non concerné

## CASIAS



■ Casias



Code	Description	Distance	Fiche
SSP00034800101	Site de l'ancienne société Combépine	348 Mètres	Détails
SSP00033760101	Hôpital Saint Michel Saint Vincent	484 Mètres	Détails

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3869141	(Etat Indéterminé) Station service 151 rue CONVENTION	32 Mètres	Détails
SSP3865569	(Etat Indéterminé) Usine de presses hydrauliques 248 rue Lecourbe	67 Mètres	Détails
SSP3866781	(Etat Indéterminé) Usine de constructions mécaniques et électriques 250 rue Lecourbe	74 Mètres	Détails
SSP3867735	(Etat Indéterminé) 229 rue LECOURBE	83 Mètres	Détails
SSP3865605	(Etat Indéterminé) Usine de moteurs électriques 252 rue Lecourbe	87 Mètres	Détails
SSP3867939	(Etat Indéterminé) 179 rue CROIX NIVERT	162 Mètres	Détails
SSP3865577	(Etat Indéterminé) Usine de machines motrices et de moteurs automobiles 135 rue Convention	165 Mètres	Détails
SSP3868393	(Etat Indéterminé) 220 rue LECOURBE	179 Mètres	Détails
SSP3869596	(Etat En arrêt) 164 rue BLOMET	179 Mètres	Détails
SSP3871479	(Etat Indéterminé) imprimerie, lithographie, typographie, offset 151 bis rue Blomet	182 Mètres	Détails
SSP3865536	(Etat Indéterminé) Atelier de chaudronnerie 174 rue Croix Nivert	183 Mètres	Détails
SSP3867665	(Etat Indéterminé) 159 rue BLOMET	198 Mètres	Détails
SSP3867666	(Etat Indéterminé) 169 rue BLOMET	199 Mètres	Détails
SSP3865574	(Etat Indéterminé) Fabrique de verrerie soufflée, verrerie pharmaceutique 175 rue Blomet	202 Mètres	Détails
SSP3867924	(Etat En arrêt) 205 rue LECOURBE	205 Mètres	Détails
SSP3865621	(Etat Indéterminé) Fabrique d'instruments d'optiques et de précision, ex atelier de construction mécanique 164 rue Croix Nivert	210 Mètres	Détails
SSP3865581	(Etat Indéterminé) Usine de matériels roulants de chemin de fer 184 rue Convention	222 Mètres	Détails
SSP3868621	(Etat Indéterminé) 196 rue CROIX NIVERT	223 Mètres	Détails
SSP3866810	(Etat Indéterminé) Fabrique de produits chimiques 274 rue Lecourbe	224 Mètres	Détails
SSP3868104	(Etat Indéterminé) 130 rue CONVENTION	227 Mètres	Détails
SSP3871491	(Etat Indéterminé) imprimerie, typographie, taille douce 44 rue Saint-Lambert	229 Mètres	Détails
SSP3868044	(Etat Indéterminé) 156 rue CROIX NIVERT	244 Mètres	Détails
SSP3868153	(Etat Indéterminé) 60 rue SAINT LAMBERT	277 Mètres	Détails
SSP3867300	(Etat En arrêt) Station service 124 rue CONVENTION	281 Mètres	Détails
SSP3867793	(Etat Indéterminé) 20 rue DESNOUETTES	290 Mètres	Détails
SSP3867568	(Etat Indéterminé) 22 rue DESNOUETTES	294 Mètres	Détails
SSP3866410	(Etat Indéterminé) Horlogerie, phares 11 rue Desnouettes	297 Mètres	Détails
SSP3867604	(Etat Indéterminé) 285 rue LECOURBE	297 Mètres	Détails
SSP3867972	(Etat En arrêt) 218 rue CROIX NIVERT	304 Mètres	Détails
SSP3865575	(Etat Indéterminé) Fabrique d'horlogerie électrique et mécanique 17 rue Desnouettes	307 Mètres	Détails
SSP3871517	(Etat Indéterminé) imprimerie, typographie 13 rue Henri Bocquillon	307 Mètres	Détails
SSP3868389	(Etat Indéterminé) 371 rue VAUGIRARD	322 Mètres	Détails
SSP3867423	(Etat En arrêt) SOC PRESSING VAUGIRARD LAVERIE 375 DE VAUGIRARD	326 Mètres	Détails
SSP3868802	(Etat Indéterminé) 377 bis rue VAUGIRARD	331 Mètres	Détails
SSP3871500	(Etat Indéterminé) imprimerie, typographie 34 rue Abbé Groult	339 Mètres	Détails
SSP3869617	(Etat Indéterminé) 222 rue CROIX NIVERT	354 Mètres	Détails
SSP3871522	(Etat Indéterminé) imprimerie, typographie 189 rue Lecourbe	360 Mètres	Détails
SSP3865634	(Etat Indéterminé) Usine de construction mécanique 224 rue Croix Nivert	362 Mètres	Détails

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3869838	(Etat Indéterminé) 122 rue CROIX NIVERT	370 Mètres	Détails
SSP3867909	(Etat Indéterminé) 39 avenue FELIX FAURE	371 Mètres	Détails
SSP3866516	(Etat Indéterminé) Atelier de charpentes en fer 296 rue Lecourbe	379 Mètres	Détails
SSP3867949	(Etat Indéterminé) 190 rue LECOURBE	380 Mètres	Détails
SSP3871546	(Etat Indéterminé) matières plastiques 190 rue Lecourbe	380 Mètres	Détails
SSP3869917	(Etat En arrêt) LABORATOIRE D'ANALYSES (RADIOACTIVITE) 76 rue ABBE GROULT	382 Mètres	Détails
SSP3871551	(Etat Indéterminé) appareils à affinités, électriques, appareils à glace 183 rue Lecourbe	391 Mètres	Détails
SSP3869770	(Etat Indéterminé) 79 rue ABBE GROULT	401 Mètres	Détails
SSP3871480	(Etat Indéterminé) imprimerie, lithographie 14 avenue Félix Faure	405 Mètres	Détails
SSP3865532	(Etat Indéterminé) Atelier de construction aéronautique 17 Place Etienne Pernet	414 Mètres	Détails
SSP3868424	(Etat Indéterminé) 17 Place ETIENNE PERNET	414 Mètres	Détails
SSP3865331	(Etat Indéterminé) Garage 19 rue Jean Maridor	415 Mètres	Détails
SSP3869204	(Etat Indéterminé) 20 rue ABBE GROULT	417 Mètres	Détails
SSP3866808	(Etat Indéterminé) Atelier de caoutchouc 149 rue Javel	417 Mètres	Détails
SSP3869425	(Etat Indéterminé) 22 rue JEAN MARIDOR	419 Mètres	Détails
SSP3867713	(Etat Indéterminé) 21 rue THEOPHRASTE RENAUDOT	426 Mètres	Détails
SSP3866888	(Etat En arrêt) 147 rue JAVEL	432 Mètres	Détails
SSP3867966	(Etat Indéterminé) 106 rue CONVENTION	438 Mètres	Détails
SSP3868010	(Etat Indéterminé) 173 rue LECOURBE	441 Mètres	Détails
SSP3865551	(Etat Indéterminé) Atelier de chaudronnerie, et fabrique d'appareils de distillation 105 rue Convention	441 Mètres	Détails
SSP3866996	(Etat Indéterminé) 13 rue JEAN MARIDOR	448 Mètres	Détails
SSP3867514	(Etat Indéterminé) 20 Place ETIENNE PERNET	453 Mètres	Détails
SSP3868139	(Etat Indéterminé) 171 rue LECOURBE	457 Mètres	Détails
SSP3868851	(Etat Indéterminé) 22 rue OLIVIER DE SERRES	457 Mètres	Détails
SSP3865632	(Etat Indéterminé) Fabrique de fournitures pour laboratoires 141 rue Javel	461 Mètres	Détails
SSP3865620	(Etat Indéterminé) Atelier de mécanique générale, machines frigorifique, matériel agricole, armement 3 rue Frédéric Mistral	467 Mètres	Détails
SSP3867257	(Etat Indéterminé) 17 rue AUGUSTE CHABRIERES	468 Mètres	Détails
SSP3868558	(Etat Indéterminé) 5 rue ABBE GROULT	474 Mètres	Détails
SSP3868587	(Etat Indéterminé) 51 rue DESNOUETTES	474 Mètres	Détails
SSP3867792	(Etat Indéterminé) 9 rue JEAN MARIDOR	475 Mètres	Détails
SSP3871516	(Etat Indéterminé) imprimerie, typographie 20 rue Gerbert	477 Mètres	Détails
SSP3871521	(Etat Indéterminé) imprimerie, typographie 169 rue Lecourbe	481 Mètres	Détails
SSP3865629	(Etat Indéterminé) Serrurerie 64 avenue Félix Faure	482 Mètres	Détails
SSP3865571	(Etat Indéterminé) Fabrique de postes de TSF, atelier de charbonnerie 137 rue Javel	485 Mètres	Détails
SSP3867876	(Etat Indéterminé) 214 rue CONVENTION	490 Mètres	Détails
SSP3867185	(Etat Indéterminé) 64 rue FELIX FAURE	492 Mètres	Détails
SSP3867249	(Etat En arrêt) 27 rue FELIX FAURE	492 Mètres	Détails
SSP3867256	(Etat Indéterminé) 33 rue OLIVIER DE SERRES	495 Mètres	Détails
SSP3868046	(Etat Indéterminé) 10 Place ETIENNE PERNET	500 Mètres	Détails

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
0007409272	MODERN CONVENTION PRESSING (i627)	493 Mètres	Détails

Adresse de l'immeuble  
6 Rue du Commandant Léandri 75015 Paris  
75015 Paris

## Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

## Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
INTE1831446A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 09/07/2017 au 10/07/2017	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE1831446A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 27/07/2018 au 27/07/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 15/01/2018 au 05/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE1615488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 28/05/2016 au 05/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE0600186A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 23/06/2005 au 23/06/2005	22/04/2006	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE0600132A	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	11/03/2006	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE0300592A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 31/05/2003 au 31/05/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE0100460A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 06/07/2001 au 07/07/2001	11/08/2001	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9900346A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 30/05/1999 au 30/05/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9400582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 18/07/1994 au 19/07/1994	17/12/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9300513A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 29/04/1993 au 30/04/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9200533A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/05/1992 au 25/05/1992	16/01/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9200482A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 31/05/1992 au 01/06/1992	05/11/1992	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
MDIE900018A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 27/06/1990 au 27/06/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NOR19830910	Tempête	Du 05/06/1983 au 06/06/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NOR19830803	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 05/06/1983 au 06/06/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le **07/10/2025**Nom du vendeur ou du bailleur : **N.C**Nom de l'acquéreur ou du locataire : **N.C**Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné SAVIGNAC Benjamin, opérateur de diagnostic et gérant de la société DIAGNEOS, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation, repris ci-après, et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics immobiliers.

- Nos rapports sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.
- Le cabinet de diagnostic a souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- Le cabinet de diagnostic et l'opérateur de diagnostic ne dispose d'aucun lien de nature à porter atteinte à leur impartialité et leur indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa.

Fait pour valoir ce que de droit,

### Information réglementaire complémentaires :

**Article L271-6** - Les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L. 271-4 ainsi qu'à l'article L. 134-1 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.

Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa.

Le diagnostic de performance énergétique mentionné à l'article L. 134-4 affiché à l'intention du public peut être réalisé par un agent de la collectivité publique ou de la personne morale occupant le bâtiment, dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article. Un décret définit les conditions et modalités d'application du présent article.

**Article R271-1** - Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.

La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.

Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examineur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.

Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.

**Article R271-2** - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.

**Article R271-3** - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

**Article R271-4** - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> et au 6<sup>o</sup> de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;

b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1 ;

c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> et au 6<sup>o</sup> de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Savignac Benjamin

**DIAGNEOS**  
S.A.S.U au capital de 1000 €  
175, Bd Murat - 75016 Paris  
Tel - 06.66.79.42.27  
N° SIRET 899 076 756 00019



---

**DIAGNEOS**

175 Boulevard Murat 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Tél. : 06.66.79.42.27 – Mail : [contact@diagneos.fr](mailto:contact@diagneos.fr)

Assurance : N° de contrat - Certification délivrée par : LCP Certification de personnes

Numéro de dossier : 2021001 - Page 2 sur 2



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

### N°526

**Monsieur SAVIGNAC Benjamin**

**Amiante sans mention**

Selon arrêté du 02 juillet 2018

**Amiante**

Date d'effet : 27/07/2021 : - Date d'expiration : 26/07/2028

**Amiante avec mention**

Selon arrêté du 02 juillet 2018

**Missions spécifiques, bâtiments complexes**

Date d'effet : 20/10/2021 : - Date d'expiration : 26/07/2028

**DPE individuel**

Selon arrêté du 20 juillet 2023

**Diagnostic de performances énergétiques**

Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 26/07/2028

**Electricité**

Selon arrêté du 02 juillet 2018

**Etat de l'installation intérieure électricité**

Date d'effet : 27/07/2021 : - Date d'expiration : 26/07/2028

**Gaz**

Selon arrêté du 02 juillet 2018

**Etat de l'installation intérieure gaz**

Date d'effet : 27/07/2021 : - Date d'expiration : 26/07/2028

**Plomb sans mention**

Selon arrêté du 02 juillet 2018

**Constat du risque d'exposition au plomb**

Date d'effet : 27/07/2021 : - Date d'expiration : 26/07/2028

**Termites métropole**

Selon arrêté du 02 juillet 2018

**Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments**

Date d'effet : 27/07/2021 : - Date d'expiration : 26/07/2028

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,  
Édité le 01/07/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Jacques Molezun'.

## NOUS CONTACTER

Votre Agent Général  
EI SAQUET NICOLAS

42 AV DE PARIS  
78000 VERSAILLES

01 39 50 22 45  
@agence.saquet@axa.fr  
N° ORIAS 20 008 457 (NICOLAS SAQUET)  
www.orias.fr/



Assurance et Banque

LE LUNDI 6 JANVIER 2025

## VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client  
**4013184104**

Votre contrat  
**0000010869095504**

Date d'effet  
**21/12/2021**

## IMPORTANT

### Document à conserver

Cette attestation fait partie  
intégrante de votre contrat.

## Votre attestation d'assurances Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :  
SAS DIAGNEOS  
3 RUE AUGUSTE MAQUET  
75016 PARIS

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010869095504** ayant pris effet le **21/12/2021**.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber  
du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS y compris :

- Constat amiante avant travaux sans préconisation de travaux
- Estimation de la valeur vénale

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.  
La présente attestation est valable du **06/01/2025** au **01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-  
delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

**Fait à Nanterre, le 06/01/2025**

**Mathieu Godart**  
**Directeur Général IARD**



## Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)</b>	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
<u>Dont :</u>	
Dommages corporels	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance

## Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance
<b>Responsabilité civile professionnelle</b> (tous dommages confondus)	<b>500 000 €</b> par année d'assurance dont <b>300 000 €</b> par sinistre
<b>Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance</b> (article 3.2 des conditions générales)	<b>150 000 €</b> par année d'assurance dont <b>150 000 €</b> par sinistre
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre
<b>Reconstitution de documents/ médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>30 000 €</b> par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat